

**Réunion du Conseil Municipal**  
**Du 27 octobre 2015 à 20h30**  
**Compte rendu**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 octobre 2015 à la Mairie sur convocation en date du 20/10/2015 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

**Présents :** M. BLOND, M. CHALARD, M. GERMOND, M. SOURY, M. VARACHAUD, M. PATAUD, M. GARREAU, Mme MORANGE, Mme LAURENT, Mme RIVAUD, Mme DEXET, Mme GUINEBERT, Mme ILAHA-ITEMA.

**Procuration :** M. SALAGNAD à M. PATAUD

**Ouverture de la séance à 20h30.**

**M. CHALARD est désigné secrétaire de séance.**

**M. le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de séance du 22/09/2015. M. PATAUD dit que M. SALAGNAD souhaiterait qu'il soit mentionné qu'il s'est abstenu de voter le PV du 27/07/2015 car il n'était pas présent à cette séance. Correction apportée, le PV de séance du 22/09/2015 est adopté à l'unanimité.**

**Dossier 1 : Commerce La Borie avenant n°2 lot 9**

M. le Maire présente l'avenant proposé qui concerne le déplacement de l'aérotherme

Lot 9 : Electricité

Avenant 2 : + **292,80€**

Montant du marché : 15 142,36€ HT

Avenant 1 : 1 170,71€ HT

**Avenant 2 :** 292,80€ HT

Nouveau montant du marché : **16 605,87€ HT**

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'avenant N°2 du lot 9

**Dossier 2 : Salle de motricité avenant n°1 lot 2**

M. le Maire présente l'avenant proposé qui concerne une plus-value pour la création d'une porte de service intégrée dans le pignon pour l'accès au local de la centrale de traitement d'air en combles en remplacement d'une trappe intérieure située dans le placard en fond de salle.

Lot 2 : Charpente industrielle

Avenant 1 : + **1 625,00€**

Concerne : plus-value : création d'une porte de service intégrée dans le pignon pour l'accès au local de la centrale de traitement d'air en combles en remplacement d'une trappe intérieure située dans le placard en fond de salle.

Montant du marché : 38 360,03€ HT

**Avenant 1 :** 1 625,00€ HT

Nouveau montant du marché : **39 985,03€ HT**

M. GARREAU dit que l'architecte aurait dû prévoir la meilleure solution dès le départ.

Par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. GARREAU), le Conseil Municipal approuve l'avenant N°1 du lot 2.

**Dossier 3 : Budget principal : décision modificative n°2**

M. le Maire propose les virements et augmentations de crédits suivants :

Intitulés des comptes	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Rémunérations	64131	26 000,00		
Remboursement sur rémunérations			6419	7 000,00
Dotations Solidarité Rurale			74121	19 000,00
<b>Totaux Fonctionnement</b>		<b>26 000,00</b>		<b>26 000,00</b>
Frais d'études	2031	4 000,00		
Travaux Rue Ancienne Mairie	2315-1504	-4 000,00		
<b>Totaux investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

M. le Maire explique que les frais de réalisation de l'Agenda d'accessibilité n'avaient pas été prévus en investissement et entraînent un virement de crédit de 4000€ pris sur les crédits prévus pour le revêtement de la rue de l'Ancienne Mairie non réalisé cette année.

En fonctionnement les crédits affectés au chapitre du personnel seraient insuffisants en fin d'année ; ceci est dû d'une part à une erreur de calcul des frais de personnel au moment du budget primitif et des frais de remplacement de personnel. Les crédits nécessaires à hauteur de 26 000€ sont financés par le remboursement sur rémunération et sur une partie de la dotation de solidarité rurale.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les virements et augmentations de crédits proposés.

Arrivée de Mme CHAULET

#### **Dossier 4 : Admission en non-valeur**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 15/09/2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer en non-valeur des écritures de 2005 à 2011 pour un montant total de 259,24€.

#### **Dossier 5 : TAP : Convention de mise à disposition des services entre la CCVG et ses communes membres**

La convention établie lors de la mise en place des rythmes scolaires doit être modifiée afin de prendre en compte notamment les nouvelles modalités de financement des Nouvelles Activités Périscolaires. La convention a été approuvée par le conseil communautaire du 01/07/2015. Elle doit être approuvée par les communes.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et autorise le Maire ou le 1<sup>er</sup> Adjoint à la signer.

#### **Dossier 6 : Groupement de commandes assurances**

Le 29/09/15 le conseil communautaire décidait de créer un groupement de commandes pour les achats d'assurance.

M. le Maire présente le projet de convention. Il indique qu'il faut choisir les types d'assurances que l'on souhaite déléguer à ce groupement de commandes. Il précise que des communes ne souhaitent pas que les assurances pour risques statutaires de leurs personnels entrent dans ce groupement de commandes et qu'il partage cet avis. En ce qui concerne les autres assurances, il propose de ne déléguer au groupement de commandes que les assurances concernant les véhicules pour ne pas déstabiliser la situation de l'assureur local.

Une discussion a lieu alors, des élus souhaitant déléguer également les assurances relatives aux bâtiments dont les frais sont les plus importants.

Par 11 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mme ILAHA-ITEMA, MM. PATAUD, SALAGNAD, GARREAU) le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et décide de déléguer au groupement de commandes les assurances des véhicules.

A l'unanimité sont désignés M. VARACHAUD membre titulaire et Mme MORANGE membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres créée à cet effet.

#### **Dossier 7 : Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Les élus mentionnant qu'ils n'ont pas reçu le dossier, le vote de celui-ci est reporté à la prochaine séance.

#### **Dossier 8 : Bâtiment Association des Retraités du canton**

M. le Maire informe l'Assemblée que l'Association des Retraités du canton propose de céder gratuitement leur bâtiment et le terrain à la Commune.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne un accord de principe à la cession à titre gratuit par l'Association des retraités du canton à la Commune de leur bâtiment avec mise à disposition prioritaire pour leurs activités (2 jours par semaine).

#### **Dossier 9 : Adjudication de biens immobiliers au préjudice de la SCI Avenir**

M. le Maire informe qu'une adjudication au préjudice de la SCI AVENIR aura lieu 07/12/2015 ; cela concerne le bâtiment en ruine Ave Charles de Gaulle pour lequel la commune a déjà payé des travaux de consolidation dans le cadre de diverses procédures pour péril.

La mise à prix est de 2000€ avec possibilité de baisse de moitié à défaut d'enchères.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'achat par la commune de ces biens sauf en cas d'acheteurs potentiels. Il autorise le Maire à se faire représenter par un avocat.

#### **Dossier 10 : Changement délégué titulaire PNR**

M. VARACHAUD indique qu'il peut difficilement assister aux réunions à cause des horaires et souhaite laisser sa place à un autre membre du conseil. A l'unanimité, M. GARREAU est désigné délégué titulaire auprès du PNR.

**Questions diverses :**

- Mme MORANGE informe de l'organisation du Marché de Noël qui aura lieu le 6 décembre, jour des Elections Régionales. Elle demande à tous les membres d'être disponibles ce jour-là. Elle indique qu'ils se réuniront quelques jours avant pour caler les rôles de chacun.
- Mme MORANGE fait part de son désappointement face au peu d'enthousiasme des gens pour les animations culturelles. Elle précise que lors du dernier concert, il y avait 14 personnes.
- M. PATAUD commente l'initiative du Président de la CCVG qui a transmis à tous les habitants une note expliquant le non reversement du Syndicat mixte Vienne-Gorre à la CCVG des excédents budgétaires du service ordures ménagères lors du transfert de la compétence.
- M. GERMOND évoque la mise en place d'une nouvelle équipe au sein du comité des fêtes suivant l'Assemblée Générale extraordinaire du 22/10/2015.

Fin de la séance 22h30.